

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 356

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de biodiversité, terrestres, littoraux et marins »

les mots :

« liés à la biodiversité terrestre, littorale ou marine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.